

## PRINCIPE ET AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

### Fonctionnement :

L'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans et se déroule en deux grandes étapes :

- **Première étape : la formation initiale**

- Une évaluation préalable permet d'estimer le niveau du futur conducteur.
- Une formation théorique prépare à l'examen du Code de la route.
- Au moins 20 heures de conduite pratique sont requises.

Lorsque l'élève a obtenu le Code et atteint un niveau pratique jugé suffisant, l'auto-école lui remet une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Ce document doit être inclus dans le livret d'apprentissage et transmis à l'assureur.

- **Deuxième étape : la période de conduite accompagnée**

- Un premier rendez-vous de 2 heures est organisé avec l'accompagnateur afin de le guider dans son rôle.
- Une phase de conduite d'au moins 1 an s'ensuit, durant laquelle il faut parcourir un minimum de 3000 kilomètres (circuler à l'étranger est interdit).
- Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires de 3 heures chacun sont prévus, mêlant pratique et théorie, en présence de l'accompagnateur qui est obligatoire.

### Conditions pour être accompagnateur :

- Être détenteur du permis B depuis 5 ans minimum, sans interruption.
- L'assureur doit donner son accord.
- Ne pas avoir été condamné pour des infractions graves (alcool, drogue, délit de fuite...).
- Être mentionné dans le contrat avec l'auto-école.
- Assister au rendez-vous préalable.

Plusieurs accompagnateurs sont autorisés, y compris en dehors du cercle familial.

### Les avantages :

- L'examen pratique peut être tenté dès 17 ans, permettant de conduire seul dès 18 ans.
- Les jeunes conducteurs bénéficient souvent d'une réduction sur l'assurance et les surprimes.
- La période probatoire est limitée à 2 ans au lieu de 3.

Surtout, cette formule permet d'acquérir une expérience significative avant l'examen, augmentant les chances de réussite (74 % en conduite accompagnée contre 55 % pour la formation classique).

### Règles à respecter pendant la conduite accompagnée :

- La circulation hors de France est interdite.
- Le véhicule doit disposer de deux rétroviseurs latéraux (des rétroviseurs supplémentaires peuvent être ajoutés).
- Un macaron "conduite accompagnée" doit être apposé à l'arrière du véhicule.
- Les limitations de vitesse pour jeunes conducteurs doivent être respectées.
- Le livret d'apprentissage et la demande de permis doivent être présentés en cas de contrôle.

## PRINCIPE ET AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

### Fonctionnement :

Dès 18 ans, il est possible d'opter pour la conduite supervisée :

- Au moment de l'inscription,
- Après avoir terminé la formation initiale,
- Ou suite à un échec à l'examen pratique.

La conduite supervisée comprend deux grandes étapes :

#### Première étape : la formation initiale

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique qui prépare à l'épreuve du code de la route
- Une formation pratique de 20 heures minimum

Dès le code obtenu et un niveau de pratique satisfaisant, l'auto-école délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est jointe au livret d'apprentissage et un exemplaire doit être transmis à votre compagnie d'assurance.

#### Deuxième étape : la période de conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable de 2 heures est organisé avec l'accompagnateur, le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur (après un échec à l'épreuve pratique, ce RDV comprend 1h de conduite et un bilan personnalisé).
- Une phase de conduite libre suit, sans contrainte de durée ni de kilométrage minimum.

### Conditions pour être accompagnateur :

- Être détenteur du permis B depuis 5 ans minimum, sans interruption.
- L'assureur doit donner son accord.
- Ne pas avoir été condamné pour des infractions graves (alcool, drogue, délit de fuite...).
- Être mentionné dans le contrat avec l'auto-école.
- Assister au rendez-vous préalable.

Plusieurs accompagnateurs sont autorisés, y compris en dehors du cercle familial.

### Les avantages :

- Flexibilité : le choix peut être fait à tout moment.
- Permet de renforcer l'expérience et les compétences en peu de temps.
- Contribue à développer la confiance du futur conducteur.

### Règles à respecter pendant la conduite supervisée :

- La circulation hors de France est interdite.
- Le véhicule doit disposer de deux rétroviseurs latéraux (des rétroviseurs supplémentaires peuvent être ajoutés).
- Un macaron "conduite accompagnée" doit être apposé à l'arrière du véhicule.
- Les limitations de vitesse pour jeunes conducteurs doivent être respectées.
- Le livret d'apprentissage et la demande de permis doivent être présentés en cas de contrôle.